



Valence, le 30 juin 2020

Affaire suivie par : Philippe SOLAN et commandant David BEAUJOLIN
Service santé sécurité au travail (GRH.SST) et service équipement logistique (GST.SEL)

NOTE DE SERVICE N° 2020 / 40

OBJET : Registre unique de sécurité relatif aux vérifications techniques périodiques

P.J. : Tableau des principales vérifications (*liste non exhaustive*)
Exemple de fiche de suivi renseignée.

Conformément à la réglementation nous devons veiller à ce que les locaux, les installations, les équipements de protection individuelle et les équipements de travail mis en service et utilisés dans notre établissement soient entretenus et vérifiés périodiquement. L'objectif de ces contrôles est de s'assurer de leur bon état de fonctionnement et de conformité afin de préserver la sécurité et la santé des personnels.

L'appellation « vérification » est un terme générique qui est précisé au cas par cas : il peut s'agir d'épreuve, d'examen, d'essai, de contrôle visuel, d'inspection, de mesure ou d'entretien préventif. La réglementation précise le type d'opération qu'il convient d'effectuer.

Différents types de vérifications existent :

- vérification de l'état de conformité d'un équipement ou d'une installation technique par rapport aux règles de conception,
- vérification lors d'une première mise en service (*pour certaines installations*)
- vérification après une modification importante ou suite à un accident,
- vérification pour s'assurer du maintien en conformité et apprécier l'état des éléments de l'installation et des dispositifs de sécurité : contrôles périodiques.

La présente note traite essentiellement des vérifications et contrôles dits périodiques.

LES AGENTS CHARGÉS DE RÉALISER LES VÉRIFICATIONS

Ces contrôles sont soit effectués par du personnel du SDIS, compétent et qualifié, désigné par le chef d'établissement et sous sa responsabilité, soit par des personnes ou organismes accrédités ou agréés pour certaines installations ou équipements spécifiques.

Voici différents exemples :

- celles assurées obligatoirement par un **organisme accrédité** (*ou agréé*) : *contrôles électriques, réservoirs sous pression, contrôles techniques des ascenseurs, contrôles techniques véhicules, légionellose, ...*
- celles prises en compte par un **personnel qualifié** (*appartenant ou non au sdis*) : *extincteurs, portails et portes sectionnelles, installations thermiques, ensembles textiles, casques, explosimètres, détecteurs CO, compresseurs d'air respirable, LSPCC, masques et dossards ARI, ...*
- et celles réalisées par un **personnel compétent** (*personnel du CIS désigné et formé*) : *DAAF détecteurs de fumées, échelles et escabeaux, lots tronçonnage, tenues guêpes, installation des cordes à grimper, entretien 1^{er} niveau des véhicules, ...*

C'est la réglementation ou à défaut le fabricant qui définit la qualification et les compétences du « vérificateur » (*recommandations inscrites dans la notice technique de l'équipement*)

LES PÉRIODICITÉS

Les périodicités sont en général prévues par la réglementation et variables selon les équipements ou installations. Lorsqu'elles ne sont pas imposées, il incombe au chef d'établissement de les déterminer en fonction des conditions particulières d'utilisation ou des recommandations des constructeurs, du fabricant, etc.

LE REGISTRE UNIQUE DE SÉCURITÉ :

Les résultats de l'ensemble des vérifications et contrôles doivent être consignés dans un registre particulier auquel doit être annexée une copie de l'ensemble des rapports (*compte rendu mentionnant les résultats de tous les essais et contrôles qui ont été effectués*). Ces rapports révèlent les points d'écart avec la réglementation et les normes obligatoires ainsi que les défauts et lacunes pouvant affecter la sécurité lors de l'utilisation des installations.

Ce document, appelé « registre unique de sécurité », permet :

- **rassembler en un registre unique** les documents de vérification et de contrôle que la réglementation impose en matière de santé et de sécurité au travail.
- **faciliter l'archivage et la conservation** des documents (*consignes, attestations de conformité, rapports de visite, etc.*)
- **faciliter la lecture / la consultation** de l'ensemble des documents.

Il se matérialise en deux outils. Le premier est le **registre de suivi et de traçabilité** des différents contrôles. Il est organisé en 12 parties (*12 familles d'installations ou d'équipements*) à savoir :

1. Installations et équipements électriques (*des bâtiments, des véhicules, etc.*)
2. Matériel de lutte contre l'incendie (*extincteurs, éclairage de sécurité, désenfumage, ...*)
3. Compresseur et réservoirs sous pression (*compresseur air respirable, bouteilles ARI, ...*)
4. Portes et portails (*portes motorisées semi-automatiques, portails manuels, ...*)
5. Équipements de travail, appareils de mesures & biomédicaux (*échelles, machines-outils, matériels de désincarcération, explosimètres, détecteurs CO, DSA, lecteurs glycémie, ...*)
6. Moyens de levage et de manutention (*treuils, écarteurs, VPCE, moyens aériens, etc.*)
7. EPI équipements de protection individuelle (*casques, LSPCC, ensembles textiles, ...*)
8. Installations sportives (*cordes à grimper et système de fixation, panneaux de basket, ...*)
9. Installations thermiques et climatisation (*réseau GAZ, légionellose, PAC, cuves, ...*)
10. Ventilation : protocoles et traitements divers (*VMC, dératisation, protocole VSAV niv.2, ...*)
11. Véhicules VL et PL (*entretien 1^{er} niveau, contrôles techniques, CCFM, ...*)
12. Visites et diagnostics (*document unique, dossiers techniques amiante, autres diagnostics*)

Ce document est essentiellement constitué de fiches de suivi sur lesquelles l'intervenant doit inscrire les renseignements nécessaires. Chaque fiche reprend les éléments suivants :

- Date du contrôle
- Nature du contrôle réalisé (*numéro*)
- Description sommaire de l'action effectuée (*contrôle réalisé, observations particulières, les actions correctives, restrictions ou interdictions d'emploi ainsi que le degré d'urgence, etc.*).
- Nom et signature du « vérificateur » et de l'organisme (*à défaut signature du chef CIS*)
- Cadre réservé au chef du CIS ou de groupement : réception PV et lieu archivage

Les travaux et actions réalisés pour la mise en conformité et l'élimination des défauts peuvent aussi être consignés dans ce registre (*conserver les justificatifs : archivage des factures*)

Si le contrôle n'est pas réalisé sur place ou si le technicien de la société intervenante n'a pas pu remplir le registre, le chef de centre (*ou son représentant*) peut lui-même remplir cette fiche au regard de la fiche de passage laissée par la société. Le registre est avant tout l'outil du chef du CIS, lui permettant d'assurer le suivi et la traçabilité. Un exemple de fiche de suivi renseignée est joint en annexe.



REGISTRE DE SUIVI ET DE TRAÇABILITÉ

Le second outil est un **classeur destiné à l'archivage** des rapports de contrôle. Les documents relatifs aux vérifications initiales doivent être conservés pendant toute la durée de vie de l'installation. Seuls les 2 derniers rapports de visites périodiques doivent y être archivés (*conservation 5 ans au total avant envoi aux archives départementales*).

Une fiche de recensement des matériels peut aussi y être archivée (*listing et références/caractéristiques techniques des matériels présents*)

Ce registre doit être tenu à la disposition des chefs de groupements territoriaux, des assistants et conseillers de prévention, du médecin de prévention et éventuellement des représentants du personnel.



CLASSEUR D'ARCHIVAGE

Ces outils ont été déployés dans chaque centre d'incendie et de secours, chaque groupement territorial (*pour le suivi des matériels et installations du groupement*), au groupement des services techniques (*pour les installations et équipements du GST et du bâtiment de l'Etat Major*), au 3SM ainsi qu'au groupement formation sports (GFS).

Vous trouverez en annexe de la présente note un tableau récapitulatif des principales vérifications périodiques indiquant pour chacune d'entre elles les périodicités ainsi que l'agent ou l'organisme chargé de la vérification (*entreprise spécialisée, personne compétente du sdis, personne qualifiée appartenant ou non au sdis, organisme agréé ou habilité*)

Les vérifications périodiques ne sont qu'un constat qui doit obligatoirement être complété par la remise en état en cas d'anomalies constatées et d'une façon générale par une action de maintenance permanente qui concerne toutes les installations.

Dans un objectif d'amélioration continue, tout équipement non à jour de ses visites doit être signalé sans délai par l'utilisateur à sa hiérarchie.

J'attache la plus grande importance pour que ce document soit mis en application dans vos centres et groupement. Le SDIS n'échappe pas à l'obligation de s'assurer que nos matériels mis à disposition de nos agents soient adaptés au travail à réaliser et maintenus de manière à préserver la sécurité et la santé au travail. Les difficultés rencontrées seront remontées au GST et service santé sécurité au Travail.

Le Directeur Départemental


Contrôleur général Didier AMADEI

Destinataires :

Chefs de groupement
Chefs de centre
Chefs de service
Membres du CHSCT - CCDSPV
COPS et assistants de prévention
Médecin de prévention

Annexe n° 1 de la note de service n° 2020/40 du 30 juin 2020 : TABLEAU DES PRINCIPALES VÉRIFICATIONS (liste non exhaustive)

	Vérifications et contrôles	Périodicité									Observations
		1 mois ou 3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans	Pilote	
1	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES										
	➡ Contrôle général des installations (<i>bâtiments</i>)			⊗						GST.BAT	TGBT, prises, éclairage, ...
	➡ Installations électriques des véhicules			⊗						GST.SEL	Équipements VSAV, génératrice VSR, etc.
	➡ Partie électrique des équipements de travail			⊗						GST.SEL	Matériels électroportatifs
	➡ Groupes électrogènes mobiles (<i>partie électrique</i>)			⊗						GST.SEL	Équipements groupe du VSR, lots d'éclairage, etc.
	➡ Groupes électrogènes (<i>GE</i>) fixes	☒	⊙	⊙						GST.BAT CIS (<i>mensuel</i>)	Inspection et entretien + essai mensuel du GE
2	MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE										
	➡ Extincteurs (<i>état, accessibilité, fonctionnement, ...</i>)	☒		⊙						GST.SEL CIS (<i>trim.</i>)	Vérif. trimestrielle : accessibilité, état des accessoires, ...
	➡ Extincteurs à pression constante (<i>requalification</i>)								⊗	GST.SEL	Extincteurs CO2
	➡ Éclairage de sécurité (<i>témoin charge/test batterie/...</i>)	☒	☒	⊙						GST.BAT CIS (<i>trim/sem</i>)	Contrôle fonctionnement (<i>trim.</i>). Test autonomie batterie (<i>sem.</i>)
	➡ Trappes de désenfumage			☒						GST.BAT	Fonctionnement des dispositifs de commandes et des ouvrants
	➡ Systèmes d'alarme (<i>SSI, détecteurs, DM, DS, ...</i>)			⊙						GST.BAT	Essais SSI, détecteurs fumée, déclencheurs manuels et diffuseurs sonores.
	➡ Détecteur avertisseur autonome de fumée - DAAF		☒							Chef CIS	Test et changement de la pile si nécessaire
	➡ Clapets coupe-feu			⊙						GST.BAT	Entretien et vérification du fonctionnement
	➡ Poteaux incendie implantés dans les CIS				☒					Chef CIS	-
	➡ Exercices d'évacuation		☒							Chef CIS	Test des alarmes, dégagements et calcul des temps nécessaires
3	RESERVOIRS SOUS PRESSION										
	➡ Compresseurs d'air respirable BAUER	⊙		⊙						GST.SEL CIS (<i>mensuel</i>)	Mensuel : par référent BAUER Annuel : par société
	➡ Cuves stockage tampon air respirable (<i>visite, requalif</i>)						⊗		⊗	GST.SEL	-
	➡ Compresseurs d'air d'atelier (<i>inspection, requalif.</i>)						⊗		⊗	GST.SEL	-
	➡ Bouteilles d'air en acier (ARI) - (<i>inspection, requalif.</i>)						⊗		⊗	GST.SEL	Extraction ASTEK à réaliser
	➡ Bouteilles d'oxygène (O2) - (<i>inspection, requalif.</i>)						⊗		⊗	SSSM	Via contrat de location
4	PORTES ET PORTAILS										
	➡ Portes et portails motorisés (<i>automatiques ou semi-automatiques</i>) et barrières levantes		⊙							GST.BAT	-
	➡ Portes et portails manuels			⊙						GST.BAT	-
5	ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL - APPAREILS DE MESURES & BIOMÉDICAUX										
	➡ Echelles et escabeaux en aluminium			☒						Chef CIS	Fiche contrôle-NIT du 23/02/10
	➡ Conformité des machines fixes et portatives (<i>vérification visuelle de l'état général</i>)			☒						Chef CIS	Réglages, fonctionnement, état des protecteurs et des câbles d'alimentation, état des outils, consignes présentes, serrage, ...
	➡ Contrôle des tourets à meuler	☒								Chef CIS	3 mois Fiche de contrôle à remplir
	➡ Matériels de désincarcération			⊙						GST.SEL	Voir préconisations constructeur
	➡ Visite d'entretien et contrôle technique des ascenseurs	⊙	⊙	⊙				⊗		GST.BAT	Entretien toutes les 6 semaines entre 2 visites (6 mois) + 12 mois + contrôle tech. : 5 ans
	➡ Contrôle des KARDEX			⊙						GST.BAT	
	➡ Appareils de mesures : Détecteurs CO				⊙					GST.SEL	Agent du GST.SEL qualifié
	➡ Appareils de mesures : Explosimètres			⊙						GST.SEL	Agent du GST.SEL qualifié
	➡ Appareils médicaux spécifiques du 3SM (<i>UPSM-VLM</i>)			⊙						SSSM	ECG, spiromètres, ...
	➡ Appareils biomédicaux VSAV, VLHR SAP et VL 3SM			⊙						SSSM	Appareils biomédicaux et matériel infirmiers des VLM

	Vérifications et contrôles	Périodicité									Observations
		1 mois ou 3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans	Pilote	
6	MOYENS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION										
↻ Accessoires de levage et de manutention de charges				⦿						GST.SEL	Tire-fort, treuils, coussins de levage, sangles, manilles, écarteurs, anneau de levage, élévateurs pour dévidoirs, ...
↻ Engins de levage : Véhicules porte cellule (bras de levage pour bennes)			⦿							GST.SEL	VPCE
↻ Moyens aériens : Echelles pivotantes avec plate-forme ou nacelle			⦿							GST.SEL	EPS - EPC
↻ Chariots élévateurs			⦿							GST.SEL	Via le contrat de location du chariot élévateur du GST.
↻ Gerbeurs manuels				⦿						GST.SEL	Essais de fonctionnement, examens, tests de charges, etc
↻ Hayons élévateurs			⦿							GST.SEL	Etat de conservation et essai de fonctionnement.
↻ Transpalettes manuels				⦿						GST.SEL	Etat du système de roulage, d'élévation et du fonctionnement correct
7	E.P.I EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ET ACCESSOIRES)										
↻ Casques F1 et F2				⦿						GST.SEL	Agent du SDIS qualifié formé par le fabricant
↻ LSPCC Lot de sauvetage et de protection contre les chutes et KIT SQUAD				⦿						GST.SEL	Agent du SDIS qualifié formé par le fabricant
↻ Longes de maintien au travail				⦿						GST.SEL	Agent du SDIS qualifié formé par le fabricant
↻ Masques et dossard ARI et ARF (contrôle d'étanchéité)				⦿						GST.SEL	Agent du SDIS qualifié formé par le fabricant
↻ Vestes textiles et sur-pantalons				⦿						GST.SEL	Via société de chargée du nettoyage
↻ Lot tronçonnage				⊗						Chef CIS	Contrôle visuel de l'état
↻ Tenues guêpes (contrôle visuel de l'état)				⊗						Chef CIS	Contrôle visuel de l'état
↻ Casques de chantier / forestier				⊗						Chef CIS	Contrôle de l'état et de la durée de vie
↻ Valise électro-secours (gants isolants, tabouret, etc.)			⦿ (gants)	⦿						GST.SEL	Annuelle pour l'ensemble des composants. Tous les 6 mois pour les gants (si sachet ouvert)
↻ Kit CATU des agents habilités (gants isolants)			⦿							GST.SEL	
↻ Ancrages des engins de secours				⦿						GST.SEL	Point des MEA, potence BEA, CCF, ...
↻ Ligne de de vie et points d'ancrages des bâtiments (toiture CIS et façade tour de manœuvre)				⦿				⦿		GST.BAT	Test d'arrachage avant mise en service et tous les 5 ans + contrôle visuel annuel
8	INSTALLATIONS SPORTIVES										
↻ Buts handball et panneaux de basket (contrôle principal et contrôle opérationnel)			⊗		⦿					GFS.EAP CIS (sem)	Contrôle principal tous les 2 ans (essais mécaniques) et contrôle opérationnel (visuel) semestriel
↻ Cordes à grimper et système de fixation				⊗						Chef CIS	Vérification initiale lors de l'installation puis tous les ans via la fiche de contrôle.
↻ Appareils de musculation et de fitness				⊗						Chef CIS	Contrôle visuel de l'état des câbles, poulies, ... + entretien.
↻ Murs d'escalade		⦿		⦿						GFS.EAP	Contrôle fonctionnel et mécanique (test de résistance)
9	INSTALLATIONS THERMIQUES (Y COMPRIS LES STOCKAGES) ET CLIMATISATION										
↻ Entretien des chaudières				⦿						GST.BAT	Via société spécialisée : émissions polluantes/efficacité énergétique
↻ Ramonage des installations de combustion				⦿						GST.BAT	Contrat avec une société spécialisée
↻ Réseau de distribution gaz				⊗						GST.BAT	Etat et absence de fuite : canalisation, raccords, vannes, ...
↻ Contrôle des systèmes de climatisation				⊗						GST.BAT	Contrôle absence de fuite (appareils contenant certains liquides frigorigènes)
↻ Analyse et traitement contre la légionellose				⊗						GST.BAT	Absence de légionelles dans le réseau d'eau chaude sanitaire
↻ Système de climatisation et pompes à chaleur réversibles d'une puissance nominale > à 12KW								⊗		GST.BAT	Absence de fuite et appareils contenant les liquides frigorigènes particuliers
↻ Contrôle des cuves Fioul (cuves et tuyauteries)				⊗				⊗	⊗	GST.BAT CIS (annuel)	Test annuel des alarmes pour les cuves à double enveloppe
↻ Contrôle des citernes GAZ						⦿				GST.BAT	Enterrées ou aériennes (tous les 40 mois) – Par le fournisseur

	Vérifications et contrôles	Périodicité									Observations
		1 mois ou 3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans	Pilote	
10	MESURES DIVERSES ET AUTRES DIAGNOSTICS										
↻	Entretien périodique des VMC			⦿						GST.BAT	Installations d'aération et d'assainissement des locaux
↻	Nettoyage et dégraissage des hottes aspirantes		⦿							GST.BAT	Cuisines
↻	Dératisation et désinsectisation			⦿						GST.BAT	Entretien préventif par une société spécialisée
↻	Vidange fosse septique			⦿ AB						GST.BAT	Vidange régulière et AB (au besoin)
↻	Entretien des débourbeurs et séparateurs d'hydrocarbures			⦿ AB						GST.BAT	Entretien régulier et AB. Aire de lavage – Zones de parking - ...
↻	Protocole trimestriel VSAV (de niveau 2)	☒								Chef CIS	Les protocoles de niveau 1 (retour d'intervention) à consigner sur le document PUI.
↻	Evacuation des DASRI	☒								Chef CIS	Cartons et boites à aiguilles à fermer au bout de 3 mois maxi même s'ils sont incomplets.
↻	Fontaines à eau			⦿						GST	Contrôle et entretien : changement de filtre, nettoyage, débactérisation.
11	VÉHICULES VL ET PL										
↻	Entretien des véhicules 1er niveau			☒						Chef CIS	NS n°1/96 du 18/12/95
↻	Contrôle technique des VL (PTAC < 3,5 tonnes)				⊗		⊗			GST.SEL	4 ans puis tous les 24 mois
↻	Véhicules utilitaires légers (visite complémentaire)			⊗						GST.SEL	12 mois après le contrôle technique (anti-pollution - VSRL, VTU, VPI, ...)
↻	Véhicules de transport sanitaires terrestres (VSAV)			⊗						GST.SEL	-
↻	Véhicules PL (PTAC > 3,5 tonnes) - Contrôle "mines"			⊗						GST.SEL	-
↻	Réservoirs d'air des PL (requalification, vérif. ext.)			⦿		⦿				GST.SEL	Annuelle ou épreuve tous les 40mois par un organisme agréé
↻	Chaudière présente dans les véhicules			⊗						GST.SEL	Si puissance > 4KW et 400 KW
↻	Entretien et contrôle de la climatisation automobile			⦿	⦿					GST.SEL	1 an (efficacité et traitement) 2 ans (recharge circuit)
↻	Contrôle annuel CCFM : autoprotection CCF, cuve, équipements et armement.			☒						Chef CIS	Fiche réalisée par GST.SEL à remplir.
12	MESURES DIVERSES ET AUTRES DIAGNOSTICS										
↻	Visites diverses (ACFI, D.U, chef groupement, ...)			⦿						GRH.SST	Visites réalisées via les COPS
↻	Diagnostic amiante (Dossiers Techniques Amiante) et état de conservation dans matériaux amiantés					⦿				GST.BAT	Initial - obligatoire dans les bâtiments dont le PC < 07/97 Périodique : 3 ans (pour matériaux friables) + A définir pour les "non friables"
↻	Zonage ATEX - Atmosphères Explosives (DRPCE)									GST.BAT	Ponctuel par société spécialisée
↻	Rayonnements électromagnétiques									GST.SIC	Contrôle ponctuel : identifier les sources, quantifier les champs
↻	Evaluation et mesurage des niveaux de bruit									GRH.SST 3SM	Ponctuel
↻	Mesurage des niveaux d'éclairage									GRH.SST 3SM	Ponctuel
↻	Contrôle de la qualité de l'eau									GST.BAT	Analyses ponctuelles à certains points de distribution (fontaines lieux de restauration, etc.)

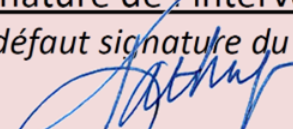
⦿ Entreprise spécialisée - Personne qualifiée appartenant ou non au sdis (qualifié = formé)
 ⊗ Organisme agréé ou habilité
 ☒ Personne compétente du sdis (du CIS)

Liste fournie à titre indicatif
 Date : 30 juin 2020

FICHES DE SUIVI - EXEMPLE

Contrôle annuel des extincteurs portatifs présents dans le bâtiment et les véhicules du CIS. Réalisé le 10 novembre 2019 par la société APAVE.



2	MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	1- Extincteurs portatifs des bâtiments 2- Extincteurs positionnés dans les véhicules 3- Requalification : extincteurs à pression constante 4- Eclairage de sécurité 5- Trappes de désenfumage 6- Système d'alarme et détecteurs de fumées (SSI, DAAF, DM, DS) 7- Exercices d'évacuation 8- Autres : poteau incendie implanté dans CIS, clapet coupe-feu, etc.							
Date – Contrôle et observations particulières - Nom et signature de l'intervenant		1	2	3	4	5	6	7	8
Date du contrôle : 10/11/19		X	X						
Description sommaire de l'action effectuée : Contrôle annuel de 8 extincteurs implantés dans le centre ainsi que 4 extincteurs présents des engins de secours. Voir détails des observations dans le compte rendu de visite.									
Nom de la personne et de l'organisme vérificateur : (à défaut nom de l'accompagnant ou du chef de centre) Monsieur Fathy - Société APAVE -		Signature de l'intervenant : (à défaut signature du CDC) 		Cadre réservé au chef du CIS : PV reçu le : 14 décembre 2019 Lieu d'archivage : classeur n°1					



SI LE CONTRÔLE N'EST PAS RÉALISÉ SUR PLACE
OU SI LE TECHNICIEN DE LA SOCIÉTÉ
INTERVENANTE N'A PAS REMPLI LE REGISTRE ?

Date du contrôle : 10/11/19		Le chef de centre (ou son représentant) peut lui-même remplir cette fiche au regard de la fiche de passage laissée par la société. Le registre est avant tout l'outil du Chef CIS, lui permettant d'assurer le suivi et la traçabilité.
Description sommaire de l'action effectuée : Contrôle annuel de 8 extincteurs imp engins de secours. Voir détails des observations dans le c		
Nom de la personne et de l'organisme vérificat (à défaut nom de l'accompagnant ou du chef de centre) Monsieur Fathy - Société APAVE -		
Signature de l'intervenant : (à défaut signature du CDC) 		
		PV reçu le : 14 décembre 2019 Lieu d'archivage : classeur n°1